

Les CAPN de révision des comptes-rendus d'entretien professionnel se sont tenues entre le 4 octobre et le 20 décembre 2017.

Les élu.es de la CGT Finances Publiques ont lu une déclaration liminaire à chaque CAPN :

- http://www.financespubliques.cgt.fr/sites/default/files/2017_11_24_dl_revision_crep_c2.pdf

-

http://www.financespubliques.cgt.fr/sites/default/files/2017_10_04_dl_revision_crep_c1_4_oct_2017-1.pdf

- http://www.financespubliques.cgt.fr/sites/default/files/2017-12-05_dl_revision_crep_cp_decembre_2017.pdf

Nous y avons notamment dénoncé :

- Les nouvelles suppressions d'emplois subies par notre administration, qui constituent un véritable plan social au sein de notre direction ;
- L'abandon probable de nouvelles missions dans le cadre de CAP2022 ;
- La remise en cause des moyens mis à la disposition des organisations syndicales.

Nous sommes aussi longuement revenus sur les nouvelles règles de mutations qui restreignent les droits à mutations des collègues et laissent les coudées franches aux directions locales en supprimant les RAN et spécialités/structures dans le mouvement national à l'aune de 2020. Enfin, nous avons revendiqué la suppression du décret 888-2010 sur l'évaluation professionnelle

Les réponses de l'administration :

- Le président ne répond toujours pas aux questions de politique générale (mise en place de CAP 2022) et nous explique que l'administration applique les décisions de la sphère politique en ce qui concerne la réduction des moyens et les suppressions d'emplois ; D'après lui, il faut bien adapter les moyens et pour cela l'adaptation des structures au réseau (ASR) va continuer voire même s'amplifier afin de « continuer à exercer l'ensemble de nos missions dans les meilleures conditions possibles ».
- Il précise que le RIFSEEP est pour l'instant reporté mais pas abandonné ,
- Concernant le système d'évaluation, il rappelle que pour les B l'exercice a évolué depuis l'année dernière car il n'y a plus de réductions de cadencement (R1 et R2) depuis la mise en place du protocole PPCR.

Il enchaîne sur le fait que cette suppression présenterait l'avantage d'éliminer la compétition entre collègues et que l'entretien professionnel se recentrerait donc sur les résultats obtenus, la définition des objectifs et les conditions d'exercice des missions.

Enfin, d'après lui, la baisse du nombre de recours s'explique en partie par la suppression des réductions et la progression importante du taux de satisfaction au niveau du recours à l'autorité hiérarchique et induit une typologie différente sur les dossiers qui seront vus pendant la CAPN.

Il regrette toujours que certain.es agent.es ne participent pas à l'entretien mais confirme bien qu'il n'est pas obligatoire.

Il confirme que le CREP va effectivement être un des éléments pris en compte pour l'établissement des tableaux d'avancement (TA) mais restera à la marge par rapport à l'ancienneté administrative.

Il fait le constat qu'il est resté beaucoup trop de mois en réserve l'an dernier pour la catégorie B et nous assure que cela est différent pour les C et les A cette année.

COMMENTAIRE CGT : D'après la DG, la suppression des bonifications d'avancement permettrait le financement du rehaussement des grilles de salaires ! Même si cela était vrai, Gérald Darmanin a reporté d'a minima un an l'augmentation des grilles prévues dans le protocole ! Résultat, pour la catégorie B de la DGFIP, non seulement elle n'a bénéficié d'aucune réduction de cadencement cette année mais en plus, elle ne bénéficiera pas de la refonte de la grille !

Colonne de droite publique: [En direct des CAP Nationales](#)

Public: [Archives CAP Entretien Professionnel](#)

[CAP B](#)

- [=A](#)
- [±A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)